

Conclusions



La démarche de cartographie comprend trois grandes étapes. Dans un premier temps, le cartographe bénéficie de la **production des fonds cartographiques** afin de proposer un découpage spatial selon des critères écologiques et physiologiques.

La méthode de cartographie est appliquée différemment en fonction des 3 catégories de milieux que sont : les milieux naturels et semi-naturels, les milieux cultivés et les milieux artificialisés. Pour les milieux naturels et semi-naturels, chaque unité de végétation cartographiée comporte une information relative à une cellule paysagère qui s'inscrit dans une série ou une petite géosérie de végétation et qui est constituée d'associations végétales. À partir de ces informations, les correspondances avec les habitats d'intérêt communautaire peuvent être effectuées.

Compte tenu de l'étendue du territoire à cartographier, la méthodologie du **levé de l'information** cartographique s'appuie à la fois sur des opérations de cartographie *in situ* et *ex situ*. La cartographie *ex situ* consiste à mobiliser des données existantes (cartographies, relevés, etc.) et à qualifier les unités pré-cartographiques issues du croisement des fonds physiologique et environnemental à l'aide de la typologie des cellules paysagères. La réussite de cette cartographie *ex situ* et notamment le niveau de confiance atteint lors de la phase de qualification des unités pré-cartographiques constitue un enjeu majeur, dans la mesure où elle permettra de réduire le temps dévolu au parcours sur le terrain des unités à cartographier.

La dernière étape vise la **restitution cartographique** *via* l'intégration et la validation des données dans le système d'information en respectant les formats standards de données qui ont été définis. Elle mobilise des compétences en géomatique et en expertise des données cartographiques pour aboutir à des représentations cartographiques, respectant un même cadre sémiologique, qui peuvent concerner les associations végétales, les cellules paysagères, les séries de végétation, les habitats d'intérêt communautaire (HIC), les végétations rares et menacées, les potentialités forestières...

La réalisation de la cartographie de la végétation à l'échelle des unités paysagères mobilise de nombreuses compétences. Cette cartographie est particulièrement pertinente puisqu'elle permet de restituer des informations à l'échelle des habitats, des trames et des écosystèmes qui sont à la base des politiques publiques et sectorielles. Enfin et surtout,, elle permet de venir en appui aux gestionnaires d'espaces afin d'adapter leurs pratiques de gestion de la biodiversité en tenant compte de la végétation actuelle et à venir.